



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-328**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 5 juillet 2022, le « *Règlement numéro 2020-328 sur les usages conditionnels de la Municipalité d'Upton* ».

Le but de ce règlement est de permettre à la Municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) concernant les usages conditionnels.

Le règlement vise également à permettre :

- le stationnement de véhicules lourds à titre d'usage additionnel à l'habitation et conditionnellement aux respects de critères d'évaluation dans la zone 107;
- un deuxième usage complémentaire à l'habitation, pour des zones identifiées au règlement de zonage, et ce, lorsque les conditions énumérées sont rencontrées.

Le 11 août 2022, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 18^e jour du mois d'août de l'an 2022

Directeur général
et greffier-trésorier,

Nabil Boughanmi